

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 725

présenté par
M. Brosse, M. Patrier-Leitus, M. Marion, M. Forissier, M. Vuibert, M. Frébault, M. Jacques et
M. Masségli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.